

plus ce testament, sont remplis de familles d'iniquité; c'est-à-dire, qu'ils forment des familles nombreuses de méchants.

REFLEXIONS.

De quelle manière ou interprète ce verset, il s'ensuit deux choses; la première, que le testament de Dieu est ce que nous console, nous rassure, nous donne la confiance de solliciter le secours de ses grâces. Sous la loi, le testament fut l'alliance que Dieu avait contractée avec son peuple, et qui fut expliquée si au long par Moïse. Sous l'Évangile, c'est l'adoption divine méritée par J.-C. et accordée à tous ceux qui entrent dans l'Église: adoption à laquelle la mort dans la justice met le dernier sceau.

La seconde chose indiquée dans ce verset est que ceux qui perdent de vue le testament vivent dans les ténébres, et se remplissent d'iniquité. Ils ont beau être comblés d'avantages temporels, leur sort est des plus funestes. Le Sage, parlant de la forme qui s'écarte de ses devoirs, dit qu'elle a oublié l'alliance de son Dieu, et que sa maison tend à la mort, c'est-à-dire, que ses affections et ses vœux la perdront.

S. Augustin a une pensée profonde sur ce verset: Ceux, dit-il, qui sont aveuglés de la terre (ou de la poussière qui s'élève de leurs maisons d'iniquité, c'est-à-dire, de leurs cœurs immondes et impurs), ne sont plus remplis que de la terre; ils ne pensent plus qu'à la terre; ils abandonnent le testament de Dieu; ils sont exclus de son alliance. C'est pourquoi le Prophète demande au Seigneur d'avoir égard à son testament, de ne pas permettre que la poussière des désirs terrestres ofusque l'âme de ses enfants. Cette explication est pleine de sentiment et d'instruction. Ah! demandons tous à Dieu qu'il ne laisse pas nos yeux dans l'obscurité par rapport à la connaissance des vrais biens; demandons qu'il ne s'élève pas de nos cœurs ce tourbillon funeste de poussière qui nous déroberait la vue de notre éternel bonheur.

VERSÉT 22.

Pour *humilis factus*, l'hébreu porte *contritus*; et le sens du Prophète est: *Seigneur, que l'homme contrit, humilié devant vous, ne soit pas confondu en votre présence*; que sa prière soit exaucée. Il parle ainsi au nom de tout le peuple d'Israël affligé durant la captivité; mais sa pensée peut s'étendre à tout pécheur humilié qui demande grâce au souverain juge.

Ce qu'il ajoute est d'une vérité sensible. Ceux qui rendent le plus de gloire à Dieu sont les pauvres, les malheureux, les affligés, de quelque nature que soit leur affliction, pourvu qu'ils supportent leurs épreuves avec patience, et qu'ils bénissent la main qui les frappe.

REFLEXIONS.

Écoutez encore ici S. Augustin: Voyez, mes frères, dit-il, combien la pauvreté est précieuse. Voyez les pauvres admis aux faveurs de Dieu. Mais qui sont les pauvres dont parle le Prophète? ce sont les humbles, les cœurs remplis de la crainte de Dieu, les âmes touchées de leurs péchés et convaincues de leur misère. Voilà ceux qui louent le nom du Seigneur; ils ne désirent que les promesses portées dans son testament; ils ne sont ni touchés des biens temporels, ni fièrs de leurs propres mérites. Comment pourraient-ils éprouver de la confusion en présence du Seigneur?

Quand je pense à cette expression: *que celui qui est devenu humble ne soit point confus*, je sens le travail qui en coûte pour mériter le titre d'homme devenu humble. Ce n'est point la nature qui donne ce titre; c'est la grâce soutenue d'une oraison fréquente: il est fort ordinaire et fort facile de demander l'humilité, mais très-rare de l'obtenir, si l'on n'est homme d'oraison. Ce n'est que dans l'oraison que l'homme connaît sa misère; ce n'est que dans l'oraison qu'il apprend à estimer les humiliations, si authentiquement consacrées par l'exemple de J.-C.; ce n'est que dans l'orai-

son que la vue des perfections ineffables de Dieu établit la créature dans son néant. Or, quand elle est concentrée dans cet abîme de son rien comparé avec le tout de Dieu, c'est alors que la vraie humilité commence, et que l'homme peut espérer qu'il ne sera point confondu en la présence de Dieu. Car il est écrit que le Seigneur regardera avec complaisance celui qui est humble, contrit de cœur, et pénétré de la crainte de ses jugements.

VERSÉT 25.

Il y a dans l'hébreu: *Plaidez votre cause*; mais cela ne met point de différence dans le sens. En jugeant sa cause, Dieu la plaide, en quelque sorte, parce qu'il fait voir la justice de son jugement. L'hébreu met aussi *outrage*, et non les *outrages*. Dans l'édition d'Alde et de Complute on trouve pareillement le singulier, mais celle du Vatican met le pluriel; on voit que cette différence ne change rien au sens.

Cet *insensé*, dont parle le Prophète, est, selon l'objet du psaume, le peuple de Babylone, qui tyrannisa Israël durant la captivité. En outrageant les Israélites, il s'élevait contre Dieu, qui aimait toujours son peuple, quoiqu'il punît ses crimes. Ces Babyloniens étaient la verge dont Dieu se servait contre Israël; mais les prophètes leur annonçaient que cette verge serait un jour jetée au feu; ce qui arriva dans la conquête de Babylone par Cyrus.

REFLEXIONS.

Ce mot du Prophète, *jugez, Seigneur, votre cause*, est une expression dont se servent souvent les auteurs sacrés pour annoncer aux hommes le jugement de Dieu, et pour leur apprendre à le redouter. Tout ce qui se passe sur la terre est la cause de Dieu, parce que le bon ou le mauvais usage de la liberté honore ou blesse la majesté divine, qui ne peut être indifférente à la fidélité et aux écarts des hommes. Quand les prophètes disent, *Seigneur, jugez votre cause*, ils témoignent le zèle dont ils sont animés pour la gloire de ce souverain Être; ils savent que ce jugement arrivera, mais il leur tarde en quelque sorte d'en voir l'accomplissement.

Il y a deux choses qui doivent me toucher, si j'ai de la foi: la première est que toutes mes actions sont la cause de Dieu; la seconde, que cette cause sera jugée un jour. S. Augustin faisait sur ce second article un raisonnement fort court et fort concluant contre ceux qui doutent du jugement de Dieu, ou qui ne font rien pour en prévenir les suites. Tout ce que Dieu avait prédit à été accompli; il a prédit son jugement futur, il l'a accompli donc aussi très-exactement. La première proposition est prouvée très au long par le saint docteur; il rassemble les oracles touchant la venue du Messie, ses qualités, ses travaux, sa résurrection; touchant la vocation des Gentils, la réprobation des Juifs, l'établissement de l'église, la destruction de l'idolâtrie, etc. Si toutes ces prédictions ont eu leur effet, doutons-nous que celle du jugement de Dieu ne doive l'avoir un jour? Mais, continue le même saint, le démon en use encore par rapport à nous comme il en usa à l'égard d'Adam. Dieu avait dit à ce chef du genre humain qu'il mourrait, s'il mangeait du fruit de l'arbre de vie; et le serpent dit au contraire: *Vous ne mourrez point*. Qu'est-il arrivé? tout le monde le sait. La mort a suivi la transgression du précepte. Le démon nous dit de même de ne point redouter le jugement futur, et il vient à bout de nous persuader qu'il n'aura pas lieu; et il nous dit que personne n'est revenu de cette région des morts, qu'on n'a jamais vu Dieu exécuter cette rigoureuse justice: artifice grossier du prince des ténébres; il n'attaque pas la prédiction, elle est évidente; il jette des nuages sur l'événement. Mais il n'attaque pas non plus la menace faite à notre premier père; il n'est pas réussi à vouloir persuader que Dieu n'avait pas dit ce qu'en effet il avait dit; sa ressource fut de répandre

des doutes sur l'événement, ou plutôt de le nier tout-à-fait, et il séduisit Adam et son épouse. Il en sera de même du jugement de Dieu: ceux qui le voient prédit si clairement et si souvent dans les saints livres, mais qui ne croient pas que l'accomplissement doive suivre la prédiction, seront trompés comme le furent nos premiers parents, et il ne sera plus temps de remédier aux suites funestes de leur incrédulité. Cette instruction de S. Augustin a tous les caractères d'une démonstration. Il n'y a rien de prédit plus souvent et plus clairement que le jugement de Dieu, que le compte qu'il nous demandera de nos actions. Les impies eux-mêmes ne disputent point contre le sens et l'énergie des textes où cette prédiction est contenue. Ils inventent plutôt des systèmes contre l'immortalité de l'âme et contre l'éternité; mais la prédiction renferme aussi ces deux points. Il ne leur reste donc plus qu'à infirmer la vérité et l'autorité des saints livres, qu'à les accuser tous de supposition, qu'à les traiter tous de faibles; mais on sait à quelles absurdités ils se livrent pour soutenir leurs prétentions, et c'est dans cette controverse surtout que triomphe la doctrine du christianisme.

VERSÉT 24.

L'hébreu porte: *Le frémissement de ceux qui s'élèvent contre vous, monte toujours*; c'est au fond le même sens. Ce texte fait entendre que l'orgueil de ces adversaires était tumultueux et plein d'imprudence.

1. *In finem, ne corrumpas, Psalmus cantici Asaph. LXXIV.*

Hebr. LXXV.

1. Confitebor tibi, Deus, confitebor tui; et invocabimus nomen tuum.
2. Narrabimus mirabilia tua; cum accepero tempus, ego justitias iudicabo.
3. Liquefacti es terra, et omnes qui habitant in ea; ego confirmavi columnas ejus.
4. Dixi iniquis: Nolite iniquè agere; et delinquentibus: Nolite exaltare cornu.
5. Nolite extollere in altum cornu vestrum; nolite loqui adversus Deum iniquitatem.
6. Quia neque ab oriente, neque ab occidente, neque a desertis montibus; quoniam Deus iudex est.
7. Hunc humiliat, et hunc exultat, quia calix in manu Domini vini meri, plenus mixto.
8. Et inclinavit es hoc in hoc; verumtamen fax ejus non est exinanita; bibent omnes peccatores terræ.
9. Ego autem annuntiabo in seculum; cantabo Deo in tuba.
10. Et omnia cornua peccatorum confringam; et exaltabuntur cornua justii.

COMMENTARIUM.

VERS. (1) 1. — NE CORRUMPAS. Symbolum con-

(1) Variæ sunt interpretum sententiæ de hujus carminis argumento et structurâ. Aliqui illud compositionem existentem in gratiam principis alicujus, à quo reipublice penitus collapsæ restitutiō expectata fuit; ipsam verbū illum loquentem introduci volunt, et ea verba facientem, que virtute inest digna sint, et quibus populo suo iustam et legitimam regni sui administrationem pollicetur, impius autem et seditiosus severam animadversionem minetur. Quæ quidem principum alii Davidem esse opinantur (a), alii Zoro-

(2) Que Rudergeri est sententiâ: « Etsi, inquit, de

On a observé comme une singularité que les LXX mettent: *N'oubliez pas la voix de vos serviteurs*, au lieu de *vos ennemis*. S. Augustin lit de même, évidemment contre le texte original, qui porte *vos ennemis*. On soupçonne que dès ce temps-là il s'était glissée une faute dans les exemplaires de cette version, et cela est fort vraisemblable.

Au reste, le Prophète désigne encore ici les Babyloniens, qui molestèrent le peuple de Dieu, en supposant toujours que ce psaume ait pour objet les temps de la captivité; supposition qui a ses difficultés.

REFLEXIONS.

Il ne faut qu'un coup-d'œil sur l'état du monde pour reconnaître que l'orgueil et la hardiesse de ceux qui s'élèvent contre Dieu croissent toujours. L'impie n'a point de bornes dans ses fureurs. Il semble que l'homme, dont les affections se ralentissent peu à peu dans tous les autres objets, soit comme infini dans ses révoltes contre Dieu et contre son culte. Il n'y a point de systèmes qu'on n'ait inventés, point de raisonnements qu'on n'ait hasardés, pour détruire la Religion de Jésus-Christ. Elle subsistera néanmoins selon les promesses, jusqu'au moment où Dieu jugera pleinement sa cause. En attendant, soyons fermes sur ce principe que l'Apôtre recommandait à son disciple: *O Timothée, conservez le dépôt, fuyez toutes les nouveautés profanes, et toutes les contradictions que renferme une fausse science*.

PSAUME LXXIV.

1. Nous vous louerons, Seigneur, nous vous louerons, et nous invoquerons votre nom.
2. Nous raconterons vos merveilles. Quand j'aurai pris mon temps pour juger, j'exercerai ma justice avec la plus grande équité.
3. La terre et tous ceux qui l'habitent se sont écoulés comme l'eau: c'est moi qui ai établi ses fondements.
4. J'ai dit aux méchants: Cessez de faire le mal; j'ai dit aux pécheurs: Cessez d'exalter votre force.
5. Cessez d'exalter votre force vers le ciel; cessez de préférer contre Dieu des paroles d'iniquité.
6. Car il n'y a de secours à espérer ni de l'orient, ni de l'occident, ni du côté des déserts et des montagnes: c'est Dieu qui juge.
7. Il abaisse celui-ci, et il élève celui-là: il a dans sa main une coupe de vin fort, mais mélangé.
8. Il le verse tantôt sur ceci, tantôt sur cela: sa lie ne s'épuise point, et il faudra que tous les pécheurs de la terre en boivent.
9. Pour moi j'annoncerai éternellement (ces merveilles); je chanterai les louanges du Dieu de Jacob.
10. Et je briserai toute la force des pécheurs, et la force du juste sera exaltée.

centis, sive initium cantionis, ad ejus tonos Psalmus

babelem, qui restitutionem ordinis politici in republica Machabeo tempore alicui in mentem venire posset, quo scriptus Psalmus esset, et, mutato tempore, primi versus in presens, epinicion esse posset. Jude, post victoriam ejus aliquam Antiochicorum, et Lysia aut Gorgie, postquam pollicetur ac Deo et populo per sui temporis Asaphum aliquem; tamen et Davidi et Asaph Davidico hunc Psalmum relinquo. Et cum aliqui initis regni Israelitici cum, tribuant, quando tandem promissum totius populi regnum, sublato Sathio et Isobetho, ad eum pervenit,

division ne met aucune altération dans le sens; et j'ajoute que notre Vulgate chiffre comme l'hébreu; ce qui marque l'attention de l'Eglise pour ce texte. L'hébreu ne dit point, nous invoquerons votre nom, mais votre nom est proche, ou bien nous louerons votre nom, qui est proche. Je crois qu'on doit convenir que le sens des LXX et de notre version est plus clair; on ne peut douter qu'il n'y ait ici faute de copiste dans l'hébreu. Il porte וְיִקְרָא שְׁמִי; or il a été facile aux copistes d'écrire ainsi, quoiqu'il y eût dans le texte וְיִקְרָא שְׁמִי. Il n'a fallu que traduire le *beth* au lieu du premier mot; ainsi de, et *invocabimus in nomine tuo*, ils auront fait et *prope nomen tuum*. Le P. Houbigant fait le même remarque, et tient pour *invocabimus nomen tuum*. Si l'on voulait cependant lire l'hébreu tel qu'il est, on construirait et *propinquam nomen tuum*, avec le verbe *confitebor*, ou plutôt *celebrabimus*; car ce verbe a les deux significations; et alors on traduirait: *Nous vous louerons, Seigneur, nous vous louerons et votre nom qui est près de nous, c'est-à-dire qui nous est propice*, ce qui s'éloignerait peu de nos versions.

Au lieu de *nous raconterons vos merveilles*, l'hébreu porte ils raconteront, ou on racontera vos merveilles. Sur quoi il est aisé de voir que notre leçon est plus claire: ainsi la Paraphrase chaldaïque dit-elle pareillement *nous raconterons vos merveilles*.

Le triambule, au reste, est une prière qu'adresse à Dieu le psalmiste au nom de son peuple ou des âmes justes. Il se met par là en la présence du Seigneur, et tout aussitôt le Seigneur l'instruit de ses jugements, afin qu'il le représente aux orgueilleux, et qu'il le intimide par là.

Quand j'aurai pris mon temps, je jugerai avec équité, c'est-à-dire, quand le temps marqué par mes décrets sera venu, je jugerai selon les règles de la plus exacte justice. Cette expression, *justitias judicabo*, est un hébraïsme qui équivalait à *judicabo justis*.

RÉFLEXIONS.

Il y a, selon la force même de la lettre, comme trois degrés dans la prière du psalmiste, confession, invocation, publication des merveilles de Dieu. La confession doit regarder les péchés, et c'est une préparation essentielle à la prière pour quelle soit agréée à Dieu. Pourquoi entreprends-tu de me louer, dit Dieu par son Prophète au pécheur? Aussi l'Eglise répète-t-elle souvent la confession des péchés dans ses divins offices et dans sa liturgie. Après la confession on invoque le nom de Dieu, on implore le secours de sa grâce, on reconnaît que sans lui toute œuvre surnaturelle et méritoire est impossible. Enfin, on s'occupe des merveilles de sa puissance, de sa sagesse, de sa bonté. Telle est la marche, tel est l'ordre de toute oraison faite avec foi et avec méthode.

Il y a un sens sublime dans cette expression, quand j'aurai pris le temps de juger. Elle fait connaître que le temps est en la main de Dieu, et qu'il en dispose comme il lui plaît. Elle nous avertit d'être toujours prêts à rendre compte de nos actions, parce que dans tous les moments nous pouvons être cités au tribunal du souverain juge. Dieu nous accorde le temps, pour nous préparer à son jugement; et il nous cache les bornes de ce temps, afin que nous ne cessions point de nous préparer. Il faut que les hommes ne croient pas le jugement de Dieu; car ils pensent à toute autre chose, et ils rejettent même la pensée de ce jugement, quand elle se présente à leur esprit. Les hommes cherchent partout leur intérêt, hors en ce qui concerne leur état dans le monde futur; d'où cela peut-il venir, sinon d'un défaut de foi à l'égard de cet état? Mais ce défaut de foi est une absurdité; vu la multitude des raisons qui établissent le jugement de Dieu.

VERSET 5.

C'est le Seigneur qui continue de parler. Il dit qu'au jour de son jugement, la terre et tous ceux qui habitent seront détruits; il en parle comme d'une chose

déjà faite, pour marquer la certitude de l'événement; et afin d'en convaincre les hommes de plus en plus. Il ajoute que c'est lui qui a fondé la terre, qu'ainsi il est le maître de la détruire quand il le jugera à propos. Je crois que c'est là le sens de ce verset, qui n'est pas différent dans l'hébreu. Le P. Houbigant lit, *firmavit et terra*; au lieu de *infirmavit et terra*. J'avoue que le sens serait plus clair, mais je crois qu'il faut ne changer l'hébreu que dans une grande nécessité.

RÉFLEXIONS.

L'apôtre S. Pierre dit (1) aussi que tout doit être dissous, quand le jour du jugement sera venu. Il avait dit quelques versets plus haut (2), que cette terre qui doit être détruite n'avait sa consistance que par la parole de Dieu. Ainsi l'apôtre dit absolument la même chose que le Prophète; et le premier avertit que cette prédiction du jugement futur aura son accomplissement, avec autant de certitude que celle de la destruction du monde par le déluge. C'est le même Dieu qui a créé la terre, et qui l'a élevée dans les eaux; c'est le même qui l'a réparée et qui la consumera un jour par le feu. Il tient en sa main les colonnes de cette demeure assignée aux hommes pour un temps; il ébranlera ces colonnes, quand le temps marqué par ses décrets sera venu. La longueur des siècles et leur succession ne changeront rien à sa volonté; car mille ans devant lui sont comme un jour; paroles encore empruntées de notre Prophète. Tout s'accorde donc pour nous persuader l'existence infaillible du jugement de Dieu. Toutes les autres prédictions des prophètes et des apôtres ont en leur effet; comment celle-ci ne l'aurait-elle pas? Mais si cette grande vérité doit être confirmée par l'événement, quelle doit être votre conduite, quant au prince des apôtres? Avec quel soin devez-vous conserver la pureté de votre âme, et vous exercer à la piété? C'est la question que chacun de nous doit méditer en la présence de Dieu.

VERSETS 4, 5.

On peut traduire dans le 4^e verset: *J'ai dit aux injustes: Cessez d'agir selon votre folie*; mais la traduction des LXX et de la Vulgate répond aussi à l'hébreu.

Au 5^e verset, l'hébreu est traduit par les hébraïsants: *Ne dites point des choses dures avec orgueil, ou en élevant une tête orgueilleuse*; mais je crois que les LXX ont mieux entendu ce texte que les modernes. Ils ont traduit *contra petram, ou de petra*, qui est la propre signification du mot *רֶכֶת*, et ils ont entendu cette pierre, ce rocher, de Dieu, selon un usage très-familier aux Hébreux, comme je l'ai remarqué plusieurs fois. Quant au mot *רֶכֶת*, qu'on traduit par *durum*, ils l'ont pris pour *iniquum* ou *iniquitatem*, et c'est ainsi qu'ils le traduisent encore au psame 50, où on lit *iniquus*, et *iniquitates*; c'est bien la même chose que *durum* ou *dura*. Celui qui dit des choses dures contre Dieu, dit assurément des choses très-injustes et très-inimiques.

Dieu, qui parle dans ces versets, dit donc qu'il a averti les méchants, les pécheurs, les orgueilleux, les blasphemateurs, de changer de conduite. Ce sens est fort clair. La loi est le langage dont Dieu se sert pour parler à tous les hommes, et pour condamner tous les crimes, surtout l'orgueil.

RÉFLEXIONS.

Dieu jugera la terre et chacun des habitants de la terre: cette vérité si essentielle à toujours en pour adversaires les impies, les libertins, les mondains, parce que c'est de toutes les vérités celle qu'il leur importe le plus d'infirmer. Vains efforts cependant! Dieu a parlé par toutes ses lois, par tous ses prophètes, par tous ses apôtres; il parle même sans cesse par le cours des événements. La vertu ici-has est méprisée et persécutée; le crime est souvent honoré et protégé. Tout n'est

(1) 2 Petr. 5, 11.

(2) Ibid. 5.

donc pas à sa place, et il doit y avoir un temps où tout rentre dans l'ordre. Ce temps ne peut être que celui du jugement de Dieu. La pensée sérieuse de ce jugement réprimera tous les pécheurs, et surtout les orgueilleux; car le jugement de Dieu est l'accomplissement de tout l'orgueil des hommes. Dieu seul à ce moment se montre grand, et toute grandeur disparaît devant lui.

VERSETS 6, 7, 8.

Je joins ces trois versets, parce qu'il y en a aussi trois qui leur répondent dans l'hébreu et dans le grec; mais les divisions sont différentes. Dans ces deux textes, le premier ne s'étend que jusqu'à *montibus*; le second finit à *exaltat*; le troisième comprend tout le reste, depuis *quæcunq; calat* jusqu'à la fin. Je croirais assez que cette division est préférable à celle de la Vulgate, sauf néanmoins l'inconvénient (que la Vulgate évite) de faire un troisième verset trop long. Et je remarque encore que cette version conserve les chiffres de l'hébreu.

Il y a ici plusieurs différences apparentes entre nos versions et l'hébreu. Je dis qu'elles ne sont qu'apparences; et en voici la preuve.

Au premier verset, qui est le 6^e du psame, quelques hébraïsants traduisent: *Il n'y a d'élevation ni du côté de l'orient, ni du côté de l'occident, ni du côté des déserts*. Ces interprètes prennent le mot *עָלָה* pour *exaltatio*, et d'autres le prennent pour *montibus*. Les LXX ont vu ce second sens. S. Jérôme de même, aussi bien que la Paraphrase chaldaïque et la plupart des anciens. On ne peut condamner ni l'une ni l'autre de ces interprétations. Ceux qui prennent le mot hébreu pour *exaltatio* se délient de l'embarras d'un supplément; car ceux qui le prennent pour *montibus* sont obligés de suppléer *in altitudo* ou *refugium*, ou quelque chose en un mot qui marque que le pécheur, de quelque côté qu'il se tourne, ne pourra se soustraire au jugement de Dieu.

Au second verset, il n'y a nulle différence par rapport à ces mots; *quoniam Deus judex est, hanc humilitatem et hanc exaltationem*. Dans le texte et dans les versions, le Prophète dit que c'est Dieu qui juge, qu'il humilie certains, et qu'il élève certains, pour marquer que l'humiliation est réservée aux orgueilleux, et l'élevation aux âmes humbles.

Dans tout le reste, voir l'hébreu mot à mot: *Car dans la main du Seigneur est une coupe, rouge de vin, pleine de mélange, et il versera de cette coupe; or tous les pécheurs de la terre en tireront la lie et la boiront*. Il n'y a point d'interprète qui n'aide un peu à cette lettre, pour en lier les parties et y répandre de la clarté. Par exemple, les auteurs des *Principes discutés* disent: *Oni, l'Éternel tient en sa main une coupe dont le vin est trouble par le mélange dont elle est remplie. Il en fera boire à tous les impies de la terre, ils en exprimeront la lie, ils en épouseront jusqu'à la dernière goutte*. Le P. Houbigant traduit: *et effudit hanc illuc, ce qui revient à incliner ex hoc in hoc*.

Si l'on examine de près nos versions, on reconnaîtra qu'elles ne s'écartent point de sens de l'hébreu. Selon ces versions, la coupe du Seigneur contient un vin fort, mais mêlé d'amertume; le Seigneur penche cette coupe pour la répandre. (On entend assez que c'est tantôt sur ceci, tantôt sur cela, c'est-à-dire, tantôt sur un impie, tantôt sur un autre. S. Augustin lit *ex hoc in hoc*.) Mais tous content, d'où il est aisé de conclure que cette lie ne s'épuisera point, et qu'il en restera toujours assez pour abreuver tous les impies. Tout ce qu'on peut dire de nos versions, c'est qu'elles paraphrasent un peu le texte.

Au reste, le sens du Prophète se manifeste assez: la coupe du Seigneur pleine d'un vin fort, mais mêlé, signifie sa justice vindicative, sa redoutable colère. Celui qui aura adoré la bête, dit S. Jean dans l'Apocalypse, boira du vin de la colère de Dieu; ce vin est fort, mêlé de la coupe de sa colère. Le Seigneur versera

de cette coupe sur les coupables, dans la proportion de leurs crimes; mais tous boiront de cette coupe, pour marquer que tous seront punis; tous seront abreuvés de la lie de cette coupe; pour faire voir que le châtiment sera rigoureux, et que nul ne pourra s'y soustraire.

Il y a des interprètes qui disent cette coupe du Seigneur, qui croient qu'une partie, c'est-à-dire ce qu'elle contient de vin pur, est destinée aux justes, et que ce qui s'y trouve de mélange et de lie est pour les pécheurs; c'est pour cela, disent-ils, que le Prophète observe d'abord que le Seigneur humilie l'un et exalte l'autre; car la raison qu'il en donne est cette coupe où se trouve le vin pur et le mélange de la lie. Ce vin pur de la coupe indique bien aussi les afflictions dont Dieu fait part aux justes en ce monde; mais c'est pour les couronner avec plus de gloire; au lieu que les lieux dont il frappe les impies ne sont que la lie de cette coupe, c'est-à-dire des châtimens sans miséricorde et sans fin. Cette explication est point à rejeter, elle lie avantageusement les pensées du Prophète, elle est tout-à-fait analogue aux principes de la religion.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a point de ressource contre le jugement de Dieu. Que le pécheur se transporte à l'orient, à l'occident, dans les déserts, dans les creux des rochers, dans les forêts des montagnes, Dieu est juge partout; rien n'échappe ni à ses connaissances ni à la force de son bras. Il humilie les grands, s'ils ont été orgueilleux, et il élève les pauvres qui ont été humbles de cœur; et dans sa main la coupe d'où il verse le vin de sa colère, selon l'expression des prophètes, et il fait que les pécheurs boivent ce calice d'amertume jusqu'à la lie. Telle est la fin des destinées humaines. C'est à ce tribunal de toute vérité et de toute justice que vont aboutir toutes nos pensées, tous nos projets et toutes nos œuvres. On ne pourra prétendre contre ce tribunal, ni l'ignorance, toutes les pages des saints livres nous l'annoncent; ni les passions, la pensée de ce tribunal en est le remède; ni la faiblesse de notre nature, des millions de saints aussi faibles que nous se sont rendus favorable le souverain juge; ni l'embarras des soins de la terre, notre premier soin devait être de nous occuper du jugement de Dieu. Ce sera un des plus grands remords des réprouvés de penser qu'ils sont condamnés par un tribunal dont le souvenir devait les sauver. S'il leur restait du temps pour réparer leur infirmité à l'égard de ce jugement redoutable, ils ne le perdraient jamais de vue. Mais qu'avons-nous besoin de ce qu'ils l'orient dans la supposition d'un repentir et d'une conversion qui ne seront point? Ne doit-il pas nous suffire que la parole de Dieu est infaillible, et qu'il a déclaré que son jugement est infiniment redoutable?

VERSET 10.

Il n'y a point de différence ici entre le texte et les versions. Le sens est clair en lui-même, mais il s'agit de montrer comment le 9^e verset peut convenir à Dieu, qu'on suppose parler pendant tout le psame depuis le second verset. Il est évident d'abord que le 10^e et dernier verset ne peut se rapporter qu'à Dieu, et qu'il n'y a rien qui désote un changement de personne dans ce dernier verset. C'est même tout le contraire, puisque ce verset est lié au précédent par la conjonction et. Ensuite quoique le verset 9 ne puisse pas convenir proprement à Dieu considéré dans le rapport de la divinité, il peut très-bien convenir au Messie, qui, en qualité d'envoyé de Dieu, a annoncé aux races futures les merveilles de son Père, et qui a rendu plus d'honneur que personne au Dieu de Jacob. Comme cette explication s'allie sur tout le psame, où je crois qu'il ne faut point admettre de dialogue, il s'ensuit que c'est le Messie ou Jésus-Christ l'Homme-Dieu qui parle dans ce cantique depuis le second verset jusqu'à la fin.

RÉFLEXIONS.

Toute puissance a été donnée à Jésus-Christ. Il fait connaître son Père, il exalte la gloire de son Père, il abat la haine des ennemis de son Père, il relève le courage des élus de son Père. Le fruit de ce psame doit être de me conformer aux exemples de Jésus-

1. *In finem in laudibus, Psalmus Asaph, canticum ad Assyrios. LXXV.*

Hebr. LXXVI.

2. Notus in Judæa Deus; in Israel magnum nomen ejus.

3. Et factus est in pace locus ejus; et habitatio ejus in Sion.

4. Ibi confregit potentias: arcum, scutum gladium, et bellum.

5. Illuminans tu mirabiliter à montibus æternis; turbati sunt omnes insipientes corde.

6. Dormierunt somnum sumum, et nihil invenerunt omnes viri divitiarum in manibus suis.

7. Ab increpatione tua, Deus Jacob, dormitaverunt qui ascenderunt æquos.

8. Tu terribilis es, et quis resistit tibi? ex tunc ira tua.

9. De caelo audivisti fecisti judicium; terra tremit et quievit:

10. Cum exurgeret in judicium Deus, ut salvos faceret omnes mansuetos terra.

11. Quoniam cogitatio hominis confitebitur tibi; et reliquæ cogitationis diem festum agent tibi.

12. Vovete et reddite Domino Deo vestro, omnes qui in circuitu ejus assistunt manera.

13. Terribilis, et ei qui auferit spiritum principum terribili apud reges terra.

Christ humilié dans sa vie mortelle, et exalte à cause de ses humiliations. On voit dans ce cantique la catastrophe des orgueilleux, et l'élevation des âmes humbles. Puis-je balancer entre le parti de l'humilité et celui de l'orgueil?

PSAUME LXXV.

1. Dieu est connu dans la Judée, son nom est grand dans Israël.

2. Il a placé son séjour dans la ville de paix, et sa demeure dans Sion.

3. C'est là qu'il a brisé les traits puissants de l'ennemi, son bouclier, son glaive, et qu'il a fait cesser les horreurs de la guerre.

4. Vous répandez (Seigneur) d'une manière admirable votre éclat du haut de vos montagnes éternelles, et tous les cœurs insensés ont été saisis de trouble.

5. Leur sommeil est venu les surprendre; et tous ces hommes fiers de leurs richesses n'ont rien trouvé dans leurs mains.

6. A votre voix menaçante, Dieu de Jacob, ceux qui étaient montés sur des chevaux (de bataille) ont été frappés comme d'un sommeil léthargique.

7. Vous êtes terrible, et qui pourra vous résister, quand votre colère sera enflammée?

8. Vous avez fait entendre du haut de ciel l'arrêt de votre justice: la terre a tremblé, et s'est tenue en silence.

9. Lorsque Dieu s'est élevé pour juger, afin de sauver tous ceux qui sont doux et humbles sur la terre.

10. C'est pourquoi la pensée de l'homme confessa votre nom (ou vous louera), et les suites de cette pensée vous feront une fête (diurnelle).

11. Faites des vœux au Seigneur votre Dieu, et accomplissez-les, ô vous tous qui présentez des offrandes autour de son autel.

12. Faites des vœux à ce Dieu terrible qui est le maître de la vie des princes, qui est redoutable aux rois de la terre.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — CANTICUM AD ASSYRIOS (1). Putarunt

(1) *Canticum occasione Assyriorum.* Hæc inscriptio plures tum veteres tum recentiores interpretes co- traxit ut Psalmum hunc epinicion carmen esse crederent ob eandem Sennacheribi. Psalmus ipse huic sententiæ faveat, neque ego quidquam illi adversari video, præter nomen Asaphi nomen, cui adscribitur, homini certè Davidicæ ætatis. Quamobrem, si carmen est epinicion ob eandem Sennacheribi, sub Ezechia scriptum fuisse post rem ipsam que canitur, necesse est; quare Asapho tribui nequit. At jam in Psalmos 49 et 72 animadvertimus, non unum fuisse Asaphum, ac fortasse illius classem ad captivitatem usque Asaphi nomen tenuisse; hinc contingit ut omnes Psalmi ab Asaphitarum classe exarati, de patris nomine, quantum dit ante e- vivis sabati, inscriberentur. Grætiis difficultate auferre conatus, ait Psalmum hunc primitivò à Davide recitatum in gratiarum actionem ob prolugatos Ammonitas, ceterisque populos quos invasert, Ezechiam deinde iterum recitasse, ut gratias ob prodigiosam Sennacheribi eandem ageret.

Alii, neglectà inscriptione ad Assyrios, de Davide hostium metu solito interpretantur, ac notant ea verba, *ad Assyrios*, glossena esse subsumtum, quod neque in Hebræo legitur, neque in veteris Græci interpretibus, teste S. Basilio. Ea se non invenisse in Hexaplis; ac nominatim in quibusdam Septuaginta Interpretum codicibus legi, tradidit Theodoros. Neque illa novit Eusebius, neque Psalterium Romanum Parisiis impressum anno 1508. Septuaginta, S. Am-

cani internectionem exercitûs sennacheribi, 4 Reg. 19, 35, propheticè. Non est quidem dubium quin illi Assyriorum eladi multa hic conveniant, ad eò memorabilia, ut ejus fama ad Græcos apud Herodotum permanserit. Sed argumentum est latius. Præterea clades illa Sennacheribi typus fuit tyrannorum, quos perpetuò absorbuit divinâ virtute Ecclesia. Rabbinî ad Gog et Magog, id est, Antichristum restringunt.

VERS. 2. — NOTUS IN JUDEA DEUS, notitiâ non solum generali, qualis fuit in gentibus, præsertim Philosophis, Rom. 1, et 19, 20, è sensu creationis et natura operibus hausta, verum etiam speciali, per gratiam, Scripturas, aliasque revelationes propheticas comparatâ, cujus finis est Dei cultus, fides, religio, amor, metus. Unde præter illa que philosophus de Deo novit, id est, esse conditorem, moderatorem, motorem primum, primam causam, formam, finem rerum omnium, actum purum, incorporeum, seipsum et in seipso cuncta intelligentem, alia multa Christianus cognoscit, quæ Dei naturam maxime explicant: ut Deum esse unum et trinum, omnipotentem, ad eò ut ex nihilo cuncta produxerit, tali tempore, non prius vel postea, et nunc omnia regat, conservet, portet verbo virtutis suæ, curet, et sciat quæcumque, quantumvis exigua, vilia, numerosa: Deum illum unicum, quem mente suspicabatur philosophus, habere Filium et Spiritum sanctum, consubstantiales, eandem majestatem et perfectionem præditos, clementissimum esse, justissimum, omnia posse, nullo causarum interventu, que humana mens nullâ possit arte ratione investigare ac assequi; quæque se ipsis verissima, solâ fide et auctoritate dicentis demonstrata sint atque stabilita. Deus, non quantum ad essentialiam, sed quantum ad attributa, proprietates, cultum ceterisque modum; adde leges, voluntatem, mysteria, peculiaria opera. Quantum ad hæc omnia in solâ Ecclesia, cujus matrix est Judo et Israel, verus et certus Deus cognoscitur et colitur Isa. 31, 9. Verus quidem Deus, *cujus ignis est in Sion, et caminus in Hierusalem.* Idque aliud hostis in Judæâ propè Hierosolimam ita deleti exemplum sibi in historiâ occurrit. Syriacæ hujus carminis translationi hoc prescriptum legitur: *Quam vastata fuit Babab Ammonitarum; præterea indicat ultionem ejus: Rabbi adversus impios. Quod ex parte amplexus est Grotius, ita ut Psalmum victis Ammonitis scriptum, vel ad Asaphi classem. (Calmet.)*

Epinicion actio gratiarum actio propter vicarias concessas adversus hostes potentes. Petit ut reliquos quoque hostes Deus conficiat, et hortatur ad pia vota et numera offerenda. Non est dissimilis hic Psalmus sexto et quadragesimo et duodequadragesimo, unde tamen non tulo colligitur, uno eodemque tempore tria hæc carmina scripta fuisse. Fieri enim potuit ut ad veteris alicujus poeta versus recentior quisquam se exerceret, aut prisicum carmen ad sui temporis rationem accommodaret. Victorem in Assyrios nostro carmine celebrari, vetus est opinio, utpote quæ jam in multis translationibus Græcæ Alexandrinæ (a) atque Vulgatæ codicibus reperitur, atque à Jarchio quoque editur, qui nominatim de prostrato Sennacheribi exercitu (b) Psalmum agere existimat, quod nullum

(a) Διά τοῦ ποδῶν τῶν Ἀσσυρίων. (b) 2 Reg. 19, 35; Isa. 36, 36.

35, propheticè. Non est quidem dubium quin illi Assyriorum eladi multa hic conveniant, ad eò memorabilia, ut ejus fama ad Græcos apud Herodotum permanserit. Sed argumentum est latius. Præterea clades illa Sennacheribi typus fuit tyrannorum, quos perpetuò absorbuit divinâ virtute Ecclesia. Rabbinî ad Gog et Magog, id est, Antichristum restringunt.

VERS. 2. — NOTUS IN JUDEA DEUS, notitiâ non solum generali, qualis fuit in gentibus, præsertim Philosophis, Rom. 1, et 19, 20, è sensu creationis et natura operibus hausta, verum etiam speciali, per gratiam, Scripturas, aliasque revelationes propheticas comparatâ, cujus finis est Dei cultus, fides, religio, amor, metus. Unde præter illa que philosophus de Deo novit, id est, esse conditorem, moderatorem, motorem primum, primam causam, formam, finem rerum omnium, actum purum, incorporeum, seipsum et in seipso cuncta intelligentem, alia multa Christianus cognoscit, quæ Dei naturam maxime explicant: ut Deum esse unum et trinum, omnipotentem, ad eò ut ex nihilo cuncta produxerit, tali tempore, non prius vel postea, et nunc omnia regat, conservet, portet verbo virtutis suæ, curet, et sciat quæcumque, quantumvis exigua, vilia, numerosa: Deum illum unicum, quem mente suspicabatur philosophus, habere Filium et Spiritum sanctum, consubstantiales, eandem majestatem et perfectionem præditos, clementissimum esse, justissimum, omnia posse, nullo causarum interventu, que humana mens nullâ possit arte ratione investigare ac assequi; quæque se ipsis verissima, solâ fide et auctoritate dicentis demonstrata sint atque stabilita. Deus, non quantum ad essentialiam, sed quantum ad attributa, proprietates, cultum ceterisque modum; adde leges, voluntatem, mysteria, peculiaria opera. Quantum ad hæc omnia in solâ Ecclesia, cujus matrix est Judo et Israel, verus et certus Deus cognoscitur et colitur Isa. 31, 9. Verus quidem Deus, *cujus ignis est in Sion, et caminus in Hierusalem.* Idque aliud hostis in Judæâ propè Hierosolimam ita deleti exemplum sibi in historiâ occurrit. Syriacæ hujus carminis translationi hoc prescriptum legitur: *Quam vastata fuit Babab Ammonitarum; præterea indicat ultionem ejus: Rabbi adversus impios. Quod ex parte amplexus est Grotius, ita ut Psalmum victis Ammonitis scriptum, vel ad Asaphi classem.* (Calmet.)

Epinicion actio gratiarum actio propter vicarias concessas adversus hostes potentes. Petit ut reliquos quoque hostes Deus conficiat, et hortatur ad pia vota et numera offerenda. Non est dissimilis hic Psalmus sexto et quadragesimo et duodequadragesimo, unde tamen non tulo colligitur, uno eodemque tempore tria hæc carmina scripta fuisse. Fieri enim potuit ut ad veteris alicujus poeta versus recentior quisquam se exerceret, aut prisicum carmen ad sui temporis rationem accommodaret. Victorem in Assyrios nostro carmine celebrari, vetus est opinio, utpote quæ jam in multis translationibus Græcæ Alexandrinæ (a) atque Vulgatæ codicibus reperitur, atque à Jarchio quoque editur, qui nominatim de prostrato Sennacheribi exercitu (b) Psalmum agere existimat, quod nullum

(a) Διά τοῦ ποδῶν τῶν Ἀσσυρίων. (b) 2 Reg. 19, 35; Isa. 36, 36.

ob miracula inaudita, que illic patravit, et solito patrare pro ejus salute et gloria. Certus posteros eò servitute liberasset, dedisset terram Chanaan, legem, tabernaculum, prophetas, cultum, qui esset pedagogus ad Christi adventum, ut tum demum reliquis nationibus Evangelium per eos annuntiaretur. Deum enim cognoscere interdum est quedam vel plurima, vel omnia Dei attributa physica et generalia nosse et percipere. Quomodo philosophi ab Apostolo Rom. 1, v. 19, 20, Deum dicuntur cognovisse, id est, ut illic interpretatur Paulus, intellexisse generalia ejus attributa, ut potentiam, sapientiam, æternitatem. Interdum præter hæc, singularium attributorum supernaturalium intelligentiam accepisse, quem non sensum modò de Deo aliquem afferant, verum animum etiam Dei metu et religione imbuant. Quo modo in Ecclesia notus est. Alioqui Dei naturam, essentiam, rationem totâ definitione, vel cognitione minime completitur, quemadmodum hominis aut alterius rei, quæ à nobis qualis, quanta, quæque natura sit, tum explicari, tum animo concipi potest. Hoc enim sensu Deum *vidit unquam*, Joan. 1, v. 19, id est perfectè, sive per naturam, essentialiter cognovit.

VERS. 3. — ET FACTUS EST IN PACE, in urbe pacificâ, metonymicè. In Ecclesia, in quâ est pax vera Christi in cordibus fidelium. Rabbinî *salem* hic in Hebræo positum sumunt propriè, non appellativè, ut sit ea urbs, que postea Jerusalem, quemadmodum et alibi, nempe Genes. 14, 18, Hebr. 7, 2. Sic Chaldaicus: *Et fuit in Jerusalem domus sanctuarii ejus, et habitaculum divinitatis sancte ipsius in Sion; quando fecit domus Israel voluntatem ejus, habitaverit divinitus ejus inter eos.* Verum Septuag. docere voluerunt, hoc intelligi potius de verâ Jerusalem, id est, celestis et spirituali, sive Ecclesia, quam de externâ et terrenâ, in quâ Deus confingit potentiam hostium tam invisibilium quam visibilium, ut perfectam pacem à persecutionibus et viciorum tribuat, bellis veluti instrumentis contractis. ET HABITATIO. In Hebræo est metaphora elegans, *hstrum ejus*, q. d. in Sion desidet, ut leo paratus ad prædam.

VERS. 4. — IBI CONFREGIT POTENTIAS (1), fortitudines

(1) Hic jam describit victoriam adversus Assyrios, de quibus in titulo Psalmi. Historia hujus victoria habetur lib. 4, Reg. 19. Ubi Deus liberavit Jerusalem ab oblatione regis Sennacheribi sine ullâ pugna Judæorum. Angelus enim Domini unâ nocte occidit centum octoginta quinquè millia Assyriorum, et eo modo *confregit Deus potentias arcuum*, id est, sagittas, quæ Assyria paraverant ut jacerent in Hebræis, *et scutum* quo paraverant ut se defenderent ab Hebræis; *et gladium*, quem exacerant, ut contum pugnant adversus eos, adversus quos sagittis emittis pugnant; denique *bellum totum confregit*, id est, pugnascent; denique *bellum totum confregit*, ut contum pugnavit ab Jerusalem. In Hebræo pro vocibus, *potentias arcuum*, habetur, *ruptæ cinesæch*, quæ voces propriè significant *carbones arcuum*, id est, jacula ignita arcuum; sed Septuaginta verterunt *potentias arcuum*; quia potentia arcus in sagittis ejaculandis consistit. Altiorè sensu per jacula ignita et gladios, significantur tentationes demonum et persecutiones hominum.

(a) « Facio Psalmum hunc Asaphi non Davidicè, neque Josaphaticè, sed Antiochi. Josaphaticè enim victorie, quâ ipsi hostes se confecerunt, non contexit Psalmus; sed victorie ei quam Judas contra Gorgiam obtinuit, per omnia (Machab. 4) itemque contra Lydiam, cap. 3, et de toto cursu sexenni ejus. De tempore Psalmi idem sensisse existimo cum qui titulum fecit Psalmi, eum quem Græci interpretantur, mirum esse odam factam τῶν τῶν Ἀσσυρίων. Fuit enim Gorgias Syrus, qui et Assyria, et potest fieri ut per enallagen numeri, figurâ communi, fecerit Ἀσσυρίων, et non Ἀσσυρίους, sed ut hoc modo Gorgias indicaretur. Est autem factus Psalmus ad exemplum Psalmi 46 et 48. » (Rosemuller.)

arum, August. Hinc Hebraice sagittas ignitas, vel volantes. Contrivit robora exercitus omnis hostilis. Sic exponit volatilia sive jacula volantia in aere, et habentia pennas, quorum usus apud Tartaros, Turcas et Orientales celeberrimus.

VERS. 5. — ILLUMINANS TU MIRABILITER. O tu qui illuminas nos mirabili luce, favore et gratia, o tu, qui illic nos ad salutem e cœlis ep̄is sunt veluti montes alti, vel e locis Judæe, que magna ex parte montosa est, aternis, id est, ab initio orbis conditi inhabitatis et cultis ab Adamo, imò et posteris ejus, tuoque cultui perpetuo destinatis. Vel propheta loquitur de Chananeâ ab Israelitis subactâ. Habac. 3, vers. 6: *Contriti sicut montes aternitatis humilitati sunt cœles seculi.* Vel montes Sion et Moria propter longitudinem durationis sunt aterni, id est, immobiles, stabiles in perpetuum à Deo conservati. Montes nunquam perituri, ut frustra tententur ab hostibus. Hebr.: *Tu illustris sive clarus de montibus prædæ, q. d. : O qui illustris es contra hostes, ut leo, qui egreditur e montibus ad prædandum.* Montes Judæe comparat prædatoris montibus, quod illic innumerabiles copias, que illos occupabant, ad internecionem deleverit. Vel passivè, de montibus Judæe captis direptis, et quotidie prædæ hostium expositis. Per eos Euthymius cœlos intelligit. Sunt enim montes aterni à parte posteriore, quia in æternum duraturi, nunquam perituri ut terreni, saltem quantum ad formam et substantiam. Tumque erit metaphora à leonibus, q. d. : Mirabilis cunctis e cœlis montibus prædæ, e quibus scilicet aliquis rapis ad panem, e quibus specularis ad prædandum, rapiendos et discernendos impios in his mundi vallibus degentes. E montibus specule, e quibus specularis, et invidias agit ad prædum; e quibus excurris ad invadendos et discernendos improbos, tanquam leo e lustrò montium, in quibus agit excubias. Sic enim Deus inducitur quasi leo, e cœlo speculari et prospicere, ut videat quo pacto tradat impios in manus suas. Sic propheta Jerem. 25, 50, 51 : *Dominus ex excelso rugiet, et de habitaculo sancto suo dabit vocem suam; rugiens rugiet super decorem suum; perhorret sonitus usque ad extrema terra, quia judicium Domino cum gentibus. TIBRATI SUNT, spoliati sunt et direpti, Hebraice pergendo in metaphora, vel, juxta anonymum, infatuati sunt, mente capti sunt.*

VERS. 6. — DORMIERUNT SOMNEM SEBUM. Sic appellat mortem. Vini divitiarum, potentes. Vox *hañil* etiam robur significat. Quare Kimhi sic interpretatur : *Ei non invenerunt omnes viri roboris manus suas, id est, robur suum, metonymicè, ad prædandum scilicet contra Ecclesiam; sive quia Deus mutavit eis manus, sive quia eos absternuit, ut sibi non viderent habere manus ad configendum. Malo cum Septuag. subau-*

Per scuta, intelliguntur pretextus varii quibus se legunt hostes nostri spirituales, cum nos oppugnant; sed in animis perfectorum servorum suorum Deus victorias maximas obtinet, ut perspicuum est ex historicis sanctorum martyrum et perfectorum monachorum. (Helleranus.)

dire 2 (in) manibus suis (quicquam sive roboris, sive opem) non invenerunt, te judicante et tuos ulciscente.

VERS. 7. — AINCREPATIONE TUA. DEUS, propter tuam increpationem et minas consopiti sunt, et mortis somno oppressi hostes, qui et equis et quadrigis contra nos invehebantur: nullum in curribus vel equis auxilium sentientes. Ad verb: *Consopitus est et curvus et equus, id est, tam curvus quam equus.* Antiquitus pugnantur ex curribus, ut apud Homerum et in lib. Judicum, 4, v. 5.

VERS. 8. — TU TERRIBILIS ES, hostibus nostris. TERSISTER, stabit in conspectu tuo. EX TUNC, ira tua est pridem concepta contra hostes Sion, et inveterata, idèque maxima. EX TUNC, id est, e longo tempore, ab initio, vel æterno. De hoc idiotismo infra. Psal. 92, v. 4. *Eam iram apud te ab ævo stetit, ut non sit brevis, que simul ac oritur, desinat.* Respiciat ad reprobos, in quos ab æterno iram concepit ob futuram eorum pravitatem. Ut enim prædestinatione est æterna, ita et reprobatio, nisi quod prædestinatione preparatur gratia misericorditer et gratis sine operum respectu, reprobatio autem preparatur ira et supplicium; sed non sine ratione futurorum peccatorum.

VERS. 9. — DE CÆLO AUDIENS FEGISTI. Hyperbole poetica per prosopeiam. DE CÆLO JUDICUM, id est, ultionem et vindictam hanc audire fecisti tonitruus et tempestatis in cœlo et aere excitatis, ad que terra tremuit, sicut et obstupuit. (Nam quæcunque id isto loco significat.) FEGISTI, TREMUIT, QUÆVIT. Hieron. hæc præterita pro futuris interpretatur, quod generale judicium videtur significare. QUÆVIT, cessavit, desit motus contra pios excitare pre obstupescatione. De cælo manant Dei judicia et ultiones, dum exerceantur per angelos et metæora.

VERS. 10. — QUM EXERCERET IN JUDICUM. Etiam hic judicium vocat illam iram hostium à Deo editam. Sic exprimitur de cælo per angelum in elade Sennacherib.

VERS. 11. — QUOMAM COGITATIO HOMINIS. Metonym. cogitans. Quoniam homo vel iratus ista cogitans, et contemptus laudabit te, et extrema cogitationis ejus eferentur, id est, desinet ipsorum cogitatio, ut diem festum agant tibi, te celebrant, et solemniter colant, ad te convertantur: homo cogitatione sua confusus predicabit te, etc. CONFITERIBER, laudem dabit. Pro cogitatione, Hebraice est furor. Et mox, reliquias furoris. Itaque Græcè *ἐπιφωρι*, possis accipere loco *εὐπορίας*, furoris; pro, *festum agent tibi, succinges.* Quod is congruenter interpretatur R. Kimhi: *Quoniam furor hominis, elade Cog et Magog (id est, Antichristi) conspecta, laudabit te, furore deposito, et reliquias furoris, que non ceciderint, in memorabili isto prælio, succinges, id est, fratribus aliquo convertes.* Adde legere potuisse *salgor per caph, et de dup.*

VERS. 12. — NOVETE ET REDDITE, ob victoriam hanc adeptam. QUI IN CIRCUITU EJUS, DEI, AFFERTIS MENERA. Periphrasis piorum, qui vicini et propinqui erant Judæe, in qua Deus colebatur, q. d. : Omnes fideles vicini et propinqui, omnes qui estis per circuitum terre Israel, nove, Per metonymiam. EUS, Dei scilicet

dixit, pro tempore, vel regionis Dei, ut Maro 2. Eneid. :

Tum proximus ardet

Ucalogon,

id est, Ucalogentis domus, possessor pro possessore. Ad verb.: *Omnes circuitus ejus afferant munus timori, id est, terribili (Deo.)* Chald. : *Omnes qui habitant in circuitu Sanctuarii offerant sacrificia ædi Sanctuarii in timore.* Græcè *έθεως* afferent, ut et August. Noster interpres verterat, fortasse per eclipsim verbi substanti. ESTIS. Afferite omnes, qui in circuitu ejus (estis),

afferte munera terribili, etc. Nam incumbit hic versus in sequentem.

VERS. 13. — TERRIBILI ET EI QUI AFFERT. Hebr., *quæ vindemiat.* Metaph. qui tanquam præscindit racemos. SEBITEM, animam, vitam principum et potentum. Vel juxta R. David, fastum, arrogantiam, animositatem, ut Latine, *gerit magnos spiritus.* Hanc similitudinem usurpavit Joann. in Apoc. 14, 18 : *Mitte falcem tuam accutam in terrâ et vindemia botros vineæ terre, quoniam maturæ sunt vine ejus, id est, excidende, auter de vita, ut de vite botros.*

NOTES DU PSAUME LXXV.

On a dans le titre : *In finem, in laudibus, Psalmus Asaph, canticum ad Assyrios.* Ce qu'on appelle ici *in laudibus* est la même chose que ce qu'on appelle au psalme 4 *in carminibus*, et cela signifie que ce psalme devait être chanté selon les règles de la musique, et avec des instruments qui se touchaient de la main. On peut voir ce qui a été observé à la tête du psalme 4. C'est Asaph qui a composé ou exécuté ce cantique. Quant à ces deux mots *ad Assyrios*, ils ne sont ni dans l'hébreu ni dans tous les exemplaires grecs; et dans l'édition du Vatican, on lit *ad Assyrium*. On soupçonne que du temps d'Ézéchias, après la catastrophe de Sennachérib, on chanta ce psalme (c'est la pensée du père Houbigant et de quantité d'autres), et que ce fut à cette occasion qu'on ajouta au titre *ad Assyrios* ou *ad Assyrium*; c'est tout ce qu'on peut dire de ce titre, qui n'a pas plus d'autorité que la plupart des autres.

Le sujet de ce psaume est la reconnaissance que témoigne le peuple de Dieu, ou l'âme fidèle, pour les bienfaits dont la comblé le Seigneur. Ces bienfaits sont représentés comme une victoire remportée sur des ennemis puissants. Le style de ce psaume est brillant et énergique. Il a aussi ses difficultés dans la comparaison qu'on en fait avec le texte hébreu.

VERSÉT 1.

Le sens de ce verset n'est pas que Dieu n'ait été connu que dans la Judée; il s'est révélé à tous les hommes par le spectacle de cet univers, et par les principes de la loi naturelle. Mais il est vrai de dire qu'il s'est manifesté d'une manière spéciale à son peuple, et que la Judée fut long-temps le séjour du vrai culte.

Il n'y a point de différence ici entre le texte et les versions.

RÉFLEXIONS

Voici, dit Jérémie, la parole du Seigneur : *Que le sage ne se glorifie point de sa sagesse, que l'homme fort ne se glorifie point de sa force; que le riche ne se glorifie pas de ses richesses; mais que celui qui veut se glorifier se glorifie uniquement de ne connaître; car je suis le Seigneur, et c'est à moi qu'il appartient de faire miséricorde et justice.* Cette instruction est toute la même que celle de l'Apôtre : *Que celui qui veut se glorifier se glorifie dans le Seigneur, c'est-à-dire, qu'il ne fasse cas que de l'avantage de connaître le Seigneur et d'être attaché à son service.* Cette vérité si simple, si claire et si essentielle, paraît comme étrangère à la plupart des hommes. Connaître Dieu et le servir est la moindre de leurs occupations. Ces ingrats ne sont point les vrais descendants d'Israël; ils ressemblent aux Juifs réprouvés qui se disent la nation sainte, et qui ne sont que des branches séparées de la vraie bène de Dieu.

Quand il se trouve des hommes tout occupés de Dieu, c'est dans eux que Dieu est connu, et que son nom est grand. Le monde ne voit pas cette grandeur, mais elle est l'objet de l'admiration des anges. Dieu est grand dans ces âmes généreuses, parce qu'elles

ont de hautes pensées de Dieu; il est grand, parce qu'elles travaillent sans cesse à se rendre conformes à Jésus-Christ, en qui Dieu voit tous les traits de son infinie grandeur; il est grand, parce que ces âmes n'agissent que par le désir d'honorer et de glorifier Dieu en tout; il est grand, parce que l'exemple de ces saints est une sorte d'apostolat continué qui étend partout le royaume de Dieu.

VERSÉT 2.

L'hébreu dit *in Salem*, au lieu de *in pace*; mais c'est au fond la même chose, puisque *Salem* ou *Jérusalem* est ainsi appelée du mot *שלום*, qui signifie *paix*. Le Prophète veut donc dire que Dieu est connu en Judée et honoré en Israël, parce qu'il a établi sa demeure dans Jérusalem ou la ville de *paix*, et parce qu'il habite sur la montagne de Sion, où l'arche d'alliance fut mise comme en dépôt, jusqu'à ce que Salomon bâtit son temple.

RÉFLEXIONS.

Jérusalem et Sion étoient la figure de l'Église et du séjour céleste. Par l'opiniâtreté et l'aveuglement des Juifs, cette figure a été réprouvée; Jérusalem et Sion sont devenues la proie des infidèles, et le vrai peuple de Dieu est toute nation qui croit en J.-C. C'est parmi ce peuple que Dieu a établi sa demeure ici bas, jusqu'à ce que la céleste patrie réunisse tous les membres de cette sainte et immense famille. La paix fait le caractère de cette demeure du Très-Haut. Paix dans l'ancien Israël, tandis qu'il sut estimer l'avantage d'appartenir à Dieu; paix dans l'âme des chrétiens, tandis qu'ils se tiennent unis à J.-C.; enfin, paix éternelle et inaltérable dans les habitants du ciel, parce qu'ils sont établis dans le séjour où il n'y a ni crainte, ni deuil, ni douleur.

VERSÉT 3.

Ce verset indique quelque grande victoire remportée par le peuple de Dieu. C'est ce qui a donné de la vraisemblance à l'inscription énoncée dans le titre, *contre les Assyriens*; car ce fut sous les murs de Jérusalem que Dieu détruisit la puissance de Sennachérib.

L'hébreu porte, *les charbons embrasés de l'arc*, ou bien, comme traduit S. Jérôme, *les traits de l'arc*. Les LXX rendent ce sens par *les puissances de l'arc*; en effet, les traits font la puissance de cette arme.

RÉFLEXIONS.

Puisque Dieu habite le séjour de la paix, il n'est pas extraordinaire qu'il brise toutes les armes de ceux qui voudraient troubler cette tranquillité. Ce qu'il a fait tant de fois en faveur de son peuple, il le fait d'une manière invisible, mais non moins certaine et efficace dans l'âme des justes. La protection qu'il accordait à Jérusalem n'étoit que la figure des secours qu'il donne à ses amis. Ils éprouvent des guerres intérieures et étrangères; ils sont tourmentés par l'enfer, par le monde et par eux-mêmes; mais J.-C. est leur défenseur. Les armes ennemies, dont parle ici le Prophète, ne peuvent résister à l'armure spirituelle

dont J.-C. couvre les siens. S. Paul a eu soin de les détailler. Si l'ennemi a un glaive, le fidèle a la parole de Dieu, qui est, selon l'Apôtre, le glaive de Saint-Esprit. Si l'ennemi a un bouclier, le fidèle a celui de la foi, et c'est avec cette arme défensive qu'il peut repousser tous les traits enflammés de l'enfer. Non pas, dit S. Augustin, qu'il faille espérer en cette vie une paix parfaite; elle ne nous sera donnée que dans le lieu que le Seigneur a établi pour sa demeure; mais, en ne présumant point de soi-même, et en comptant sur la protection divine, on combattra avec succès, et les combats rendront la victoire plus glorieuse et la couronne plus éclatante.

VERSETS 4, 5.

Il y a pareillement deux versets dans l'hébreu et dans le grec, mais la division est différente. Dans ces textes, le premier des deux versets se borne aux cinq premiers mots, en sorte que le second s'étend depuis *turbati sunt*, etc., jusqu'à la fin.

L'hébreu porte mot à mot : *Vous êtes brillant d'une manière plus admirable que les montagnes du butin ou de la captivité*, comme traduit saint Jérôme, et les interprètes se tourmentent pour donner un sens raisonnable à ces mots, au lieu que les expressions des LXX sont claires, car dans cette apostrophe que le Prophète fait à Dieu, il lui dit : *Vous répandez ou vous avez répandu un éclat admirable ou effrayant du haut de vos montagnes éternelles, et tous les insensés ont été saisis de trouble.*

La grande différence des LXX d'avec l'hébreu vient du mot פָּרָדָה, qui signifie *præda*. On soupçonne que les LXX ont le פָּרָדָה, qui signifie *ante*, et qu'on rend par *étérnel*, au lieu de פָּרָדָה, *præda*. Ils pourraient aussi avoir le פָּרָדָה, pour dire que Dieu a jeté un éclat du haut des montagnes des Séraphins; ce qui ferait allusion à l'arche d'alliance, sur laquelle les Séraphins reposaient; alors on pourrait croire que ces interprètes ont écrit *célestes* ou *divines*, au lieu de *célestes*; ou *célestes* répond à פָּרָדָה. Quoiqu'il en soit, on ne voit guère se persuader que ces traducteurs eussent vu des montagnes éternelles, au lieu de montagnes de proie, s'ils eussent lu ce que porte aujourd'hui l'hébreu. D. Calmet reconnaît que la leçon des LXX et de notre Vulgate est la meilleure. Le P. Houbigant pense de même.

Ce qui suit est plus facile : *Turbati sunt omnes insipientes corde*. Les hébraïques traduisent : *spoliati sunt robasti ou forcés corde*; mais les plus savants dans la langue hébraïque avouent qu'on a pu traduire, *spoliati sunt mente, erraverunt, stupefacti sunt*, ce qui revient à *turbati*. Je crois que, pour le sens, *insipientes corde* n'est pas fort différent de *forcés corde*. A l'égard de *omnes*, il est sur le compte des LXX, car il ne se trouve point dans l'hébreu, mais il n'altère point le sens.

Quant au verset 5, qui s'accorde avec l'hébreu. *Viri divitiarum* est aussi bien *viri exercitii*, ou *viri potentes*, qu'adoptent plusieurs hébraïstes, pour rendre le mot *viri*; car ce mot signifie aussi *divitia*. Quelques-uns traduisent : *Et non invenerunt viri exercitii manus suas*, pour faire entendre que ces hommes auparavant si fiers, s'étaient trouvés sans force. Ce sens est bon, et ne contredit point celui de nos versions.

Quant à ce qui suit de nos versions, on voit que l'intention du Prophète est d'exalter la puissance de Dieu qui avait foudroyé les ennemis de son peuple, qui les avait mis en désordre, et qui les avait réduits au point de ne pouvoir rien entreprendre. Ce tableau convient encore à la catastrophe de Sennachérib.

RÉFLEXIONS.

Saint Augustin a des vues admirables sur ces deux versets : il considère Jésus-Christ qui éclaira le monde par le ministère des apôtres et des autres prédicateurs de l'Evangile. Ces envoyés de Jésus-Christ sont des montagnes par l'élevation de leurs pensées et par la sublimité de leur doctrine : ce sont même des montagnes éternelles, parce que ce qu'ils annoncent est le

royaume de Dieu et la bienheureuse immortalité. La lumière qui vient de ces montagnes est une lumière réfléchie; il faut s'attacher à la lumière primitive, à celui qui a éclairé ces montagnes, et c'est ce que l'Apôtre enseignait aux Corinthiens, quand il leur disait : *Est-ce que Paul a été crucifié pour vous? est-ce que vous êtes baptisés au nom de Paul? Voilà une montagne qui ne s'attribue point la lumière, et qui renvoie ses disciples à la lumière essentielle et primordiale; voilà une montagne d'autant plus élevée en Dieu qu'elle est plus humble en elle-même.*

Mais qu'est-il arrivé, quand les apôtres ont commencé à répandre la lumière qu'ils avaient reçue? Tous les insensés ont été saisis de trouble; ils ont entendu qu'il y avait une autre vie, une vie éternelle, ils ont vu qu'on leur annonçait un Sauveur qui était mort pour eux, et qu'il était ressuscité; ces vérités les ont étonnés : les Athéniens, par exemple, crurent que Paul ne leur racontait que des fables; et ils ne profitèrent point de son instruction. Ce furent les insensés dont parle le Prophète; et il leur arriva ce que nous lisons dans le verset suivant : *Ils ont dormi d'un profond sommeil, et ces hommes opulents n'ont rien trouvé dans leurs mains*. Ils ont aimé les objets présents, ils se sont endormis dans la possession de ces choses passagères; elles leur ont paru charmantes et délicieuses, à peu près comme les songes séduisent celui qui rêve à des richesses : il n'est riche que durant son sommeil, et il se trouve pauvre en se réveillant. De même ceux qui s'attachent aux biens de cette vie s'endorment sur ces objets de leurs passions; le temps de la vie s'écoule, la mort vient, et ce moment ils se trouvent dépourvus de tout.

Si l'on ne considère pas cet endroit du psalmiste dans le point de vue où s'est placé saint Augustin, cette sainte parole de Dieu sera peu utile, et l'Eglise retirera peu de fruits du sien qu'elle a pris de nous en recommandant la lecture. Mais en adoptant les pensées du saint docteur, tout est riche et précieux dans ce texte du Prophète. Il nous fait envisager la vie future comme la seule digne de notre attention; il apprécie au détail les biens frivoles de cette vie; il nous en détache comme d'un songe que nous méprisons à notre réveil.

VERSET 6.

Il y a dans l'hébreu : *le char et le cheval ont été assoupiés*; mais c'est le même sens, car les chars ne vont point sans conducteurs, et les chevaux sans cavaliers; d'ailleurs les LXX trouvant le mot *currus*, qui peut signifier *equus* ou *currus*, et qui ne se différencie que par les points, ils ont traduit *equus* ou *qui equitant*, et ils ont construit le mot *currus* en mettant *equus* ou *super equos*, et prenant tout dans les sens collectifs.

Il est évident, au reste, qu'il s'agit du sommeil ou de l'assoupissement de la mort. Si le psalmiste a eu en vue l'armée de Sennachérib, on sait que l'ange du Seigneur fit périr dans une nuit cent quatre-vingt-cinq mille hommes. Combien de cavaliers dans ce nombre!

RÉFLEXIONS.

Ce verset, dans son sens propre et littéral, fait entendre qu'il ne faut qu'un mot, qu'une menace de Dieu, pour détruire les plus grandes puissances. Ceci est étonnant, dit saint Augustin; les menaces des hommes réveillent ceux à qui elles s'adressent, et les menaces de Dieu plongent dans le sommeil de la mort les impies et les rebelles. La colère de Dieu est terrible, ajoute ce saint docteur; elle écrase les orgueilleux, désignés par ces cavaliers dont parle le Prophète : tels furent Pharaon, Sennachérib, Antiochus et tant d'autres. Tels sont encore tous les jours ceux qui paraissent au tribunal du souverain juge, après s'être laissé envahir par les dignités du monde, et éblouir par l'éclat des richesses. Ils conçoivent, quand il n'est plus temps, que Dieu seul est grand, et que toute la grandeur humaine n'est rien.

VERSET 7.

Nos versions ne s'écartent pas du sens de l'hébreu; mais elles lui sont inférieures pour la force et l'énergie. Ce texte dit : *Vous êtes terrible, vous; et qui subsistera devant votre face au moment ou depuis le moment de votre colère?* On sent aisément que la répétition de *vous êtes terrible, vous*, est du style sublime, et qu'il est bien plus fort de dire que personne ne subsistera devant Dieu, que de dire que personne ne veut lui résister. Le P. Houbigant place ici une longue note pour rejeter la répétition de *tu*, et pour condamner *ex tunc ira tua*. Il traduit cependant, *cum incitatus fieret furor tuus*, qui fait le même sens.

Cette pensée du Prophète, quoique relative à l'objet particulier du psaume, quel qu'il soit, est générale; et il est vrai dans tous les sens que Dieu est terrible, et que dans sa colère nulle créature ne peut subsister devant lui.

RÉFLEXIONS.

Saint Paul dit le même chose que le Prophète (1) : *Il est terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant*. Nulle puissance, nulle force créée ne peut nous donner l'idée de la colère de Dieu et des effets qu'elle opère. Le même mot qui a fait sortir l'univers du néant brise tout ce qui est l'objet de ses vengeances. Le spectacle de la colère de Dieu s'exerçant sur son propre Fils au Calvaire, est le plus grand moyen que nous ayons de juger de la rigueur des jugements de l'Être infini. Oui, pouvons-nous dire aux pieds de cette croix, vous êtes terrible, Seigneur; et votre propre Fils, égal en tout à votre dignité et à votre puissance, ne vous résiste pas. Que sera-ce donc des coupables, des réprouvés, des démons?

VERSETS 8, 9.

Il y a point de différence ici entre le texte et les versions. Mais le changement de personne qu'on remarque au 9^e verset est remarquable. Le Prophète apostrophe le Seigneur dans le 8^e verset : *Vous avez fait entendre, Seigneur, l'arrêt de votre justice, ou plutôt, que le moment d'exercer votre justice était arrivé; alors la terre a tremblé, et s'est tenue en silence*, dans l'attente de cette grande catastrophe; ensuite le discours change tout d'un coup, et le Prophète parle de Dieu à la troisième personne. Cet effort et ce silence de la terre sont arrivés lorsque Dieu s'est tenu pour juger, c'est-à-dire pour condamner les impies; et pour sauver les justes. Or, il y a toute apparence que dans le 8^e verset, le psalmiste parle à Dieu sans distinction de personnes, et que dans le 9^e il parle de Dieu le Fils de l'Homme, Dieu, du Messie, à qui la puissance de juger a été donnée. Je sais que, dans les psaumes, il se fait quelquefois des changements assez subits de la seconde personne à la troisième; mais s'il y a un moyen de rendre raison de ces changements, on ne doit pas le négliger. Or, il est dans les principes de la religion que la puissance divine annoncera son jugement par des signes sensibles qui épouvanteront la terre, et qu'ensuite le Fils de Dieu, le Verbe incarné exercera son jugement. De cette manière on rend ici raison du changement de la seconde personne à la troisième. Ce changement serait moins naturel sans cette explication. Ainsi plusieurs traducteurs modernes le font disparaître en continuant l'apostrophe dans le 9^e verset. Je puis citer Pétau et les auteurs des *Principes discutés*. Il resterait à savoir s'ils se conforment en cela au texte et aux versions anciennes, où l'on trouve le changement de personne.

Mais quoi qu'il en soit du style de notre Prophète dans ces deux versets, ils contiennent toujours deux grandes vérités : la première, que Dieu fera justice des méchants, et la seconde, qu'il délivrera les justes persécutés.

RÉFLEXIONS.

La terre, dit saint Augustin, s'agitte présentement, (1) Hebr. 10, 31.

parle beaucoup, fait des projets sans nombre; mais viendra le moment où elle sera obligée de se taire et de trembler en la présence du souverain juge. Elle devrait s'occuper, dans le silence, de cet événement si redoutable, et en prévenir les suites par sa fidélité aux lois de ce maître qui connaît tout, et qui demande compte de tout. Quelle différence de sentiments la catastrophe du monde produira dans tous les esprits!

Vous êtes terrible, Seigneur : Cette pensée me troublerait, si votre Prophète et tous vos saints livres ne m'apprenaient que vos miséricordes sont aussi infinies que votre justice. Ah! non Dieu, que je commence dès à présent à me taire et à adorer vos jugements! Que je tremble au souvenir de mes péchés et de votre éternelle sainteté; mais que le sang de Jésus-Christ soutienne ma faiblesse, et ramène ma confiance! Vous sauvez, Seigneur, les hommes pleins de douceur et d'humilité; donnez-moi ces vertus, afin que j'aie part aux promesses que vous me faites ici par la bouche de votre Prophète.

VERSET 10.

Je crois que ce verset est de la suite naturelle des deux précédents. Le Prophète a parlé ci-dessus du jugement de Dieu, et il en marque ici le résultat : c'est que la pensée de l'homme rendra gloire au Seigneur, au jour de ce jugement, et qu'ensuite les pensées qu'il aura dans l'éternité ne cesseront point de célébrer les grands de cet être suprême. Il semble que reliquie doit être pris ici dans le même sens que *sequela* ou *consecratoria*. Si l'on applique ce verset à la décade de Sennachérib, il faudra dire que la pensée ou l'oraison son secours au moment du danger, et qu'après la défaite de l'Assyrien, ce saint roi, persévérant dans la même pensée de piété, fera un jour de fête en mémoire de sa délivrance.

J'ajoute que ce verset très-obscur est susceptible de plusieurs autres sens. J'indique ici quelques-uns de ceux que j'ai pu recueillir.

Selon l'hébreu, on lit *ira* au lieu de *coegitatio*; et cingés ou accingés, au lieu de *diem festum agens*. De quelques hébraïstes, parmi lesquels est saint Jérôme, traduisent : *C'est pourquoi la colère de l'homme servira à votre gloire, et s'il lui reste encore quelques mouvements de colère, vous serez toujours prêt à les réprimer.*

D'autres disent : *C'est pourquoi la colère de l'homme vous glorifiera, et (après avoir réprimé cette colère) vous serez encore armé de ferre contre les impies*. Ainsi un commentaire allemand donne au public dans ces derniers temps.

Les auteurs des *Principes discutés*, toujours occupés de la délivrance d'Israël captif à Babylone : *Ah! Israël, objet de l'indignation de l'homme* (du Babylonien), vous rendra des actions de grâces, les restes échappés à sa fureur se tiendront prêts pour leur retour (en Judée).

Ceux qui s'attachent aux LXX et à la Vulgate ne diffèrent pas moins dans leurs versions ou explications. La plupart cependant s'accordent à dire : *La pensée de l'homme (délivré de ses persécuteurs) vous célébrera, et la mémoire qu'il conservera de cette délivrance sera qu'il vous consacra des jours de fête.*

Saint Augustin prend la pensée de l'homme pour le premier acte de sa conversion; l'homme, dit-il, se confesse alors pécheur, et les restes de cette pensée sont comme le souvenir de ce grand bienfait : souvenir que l'homme justifié conserve avec soin, et qui le porte à honorer le Seigneur par des jours de fête, c'est-à-dire par des actions de grâces.

Quant à la différence de nos versions d'avec l'hébreu, si les LXX ont regardé le mot *דבר* comme l'ardeur de l'âme, ils ont pu traduire par *éblouissement*, que notre interprète a rendu par *coegitatio*. Et s'ils ont lu *דבר*, au lieu de *דבר*, ils ont pu traduire *coegitatio*, *factum diem agere tibi*. Il est certain que leur sens, tout

jours assez obscur, ne l'est pas plus que celui de l'hébreu d'aujourd'hui.

Le père Pétau, dans son psautier en vers, paraît avoir concilié le texte avec les versions, en disant : « Quelque chose que la pensée de l'homme hérixe imagine contre vous, ce sera un surcroît pour vous et gloire; et s'il lui reste encore quelques sentiments de cette fureur, ce sera pour vous un objet de triomphe semblable aux plus beaux jours de fête. » Il faudrait lire les beaux vers de cet auteur.

REFLEXIONS.

Quelque sens qu'on donne à ce verset, il contient une excellente instruction, fondée sur la lettre.

Quand l'homme s'occupe de jugements de Dieu, la première pensée qui lui vient, c'est de repasser dans l'amertume de son cœur les égarements de sa vie, de les confesser en la présence du Seigneur, et d'implorer sa miséricorde. Cette pensée, quoique effrayante, l'établit dans la paix; et il en vient à bénir le souverain juge, à se consacrer entièrement à son service, et à passer ce qu'il lui reste de jours dans l'exercice des bonnes œuvres. Cette vie pénitente est alors comme un jour de fête continué, en attendant le jour bienheureux de l'éternité.

Un des grands secrets de la vie spirituelle est de conserver après l'oraison les lumières et les affections qu'on a puées dans ce saint exercice. Le souvenir de ces toutes intérieures est comme le reste de l'oraison, ou plutôt c'est l'oraison même continuée. Ce souvenir est un hommage perpétuel que l'homme rend à Dieu. C'est comme un jour de fête subsistant et non interrompu.

Au jugement de Dieu les fureurs de l'impie ne serviront qu'à relever la gloire du souverain juge. Si, durant sa vie, cet impie, ce blasphémateur a causé des scandales, a ravagé le troupeau du Seigneur, a persécuté les saints, tous ces attentats et toutes les suites qu'ils auront eues seront réparés, et le Seigneur paraîtra seul grand, invincible, triomphant de l'impie et de tous les forçats de l'impie.

VERSETS 11, 12.

Il y a peu de différence ici entre le texte et les versions.

Le texte et même le grec disent : *Tous ceux qui sont autour de lui offrent des présents à ce (Dieu) terrible;*

1. *In finem pro Iduthan, Psal. Asaph.*

LXXXVI.

Hebr. LXXXVII.

2. Voce mea ad Dominum clamavi; voce mea ad Deum, et intendit mihi.

3. In die tribulationis mee Deus exquisivi, manibus meis nocte contra eum, et non sum deceptus.

4. Renuit consolari anima mea; memor fui Dei, et delectatus sum, et exercitatus sum, et defecti spiritus meus.

5. Anticipaverunt vigilas oculi mei: turbatus sum, et non sum locutus.

6. Cogitavi dies antiquos, et annos æternos in mente habui.

7. Et meditatus sum nocte cum corde meo, et exercitabar, et scopetbam spiritum meum.

8. Numquid in æternum projiciet Deus; aut non apponet, ut complacitor sit adhuc?

9. Aut in finem misericordiam suam abscondet: a generatione in generationem?

10. Aut obliviscetur misereri Deus, aut continebit in ira sub misericordias suas?

11. Et dixi: Nunc cepi; hæc mutatio dextere Excelsi.

ou peut traduire, *offrez des présents.* C'est de part et d'autre le même sens.

Le Prophète invite tous les Israélites, et surtout les lévites qui entourent l'autel du Seigneur, à faire des vœux et à les accomplir fidèlement; il les invite au moins indirectement à présenter des offrandes; car en disant : *O vous qui présentez des offrandes autour de son autel*, il les suppose fidèles à remplir ce devoir; et il les avertit de ne pas l'omettre. Le motif de son invitation, est que le Seigneur est redoutable; qu'il élève la vie aux princes quand il le juge à propos; qu'il exerce son empire sur les plus grands rois de la terre, et que cette exhortation convient assez à la catastrophe de Sennachérib. Le Prophète, en l'annonçant sous l'enveloppe de sa prédiction, invite les Israélites à en rendre grâce à Dieu, et à lui présenter des offrandes, comme ils en offrirent effectivement. (Voy. 2 Paral. 32, 25.)

Il leur apprend que Dieu est terrible, et qu'il a en sa main la vie des plus grands rois; ils en avaient la preuve sous les murs de leur ville. Ce sens, peut-être littéral, convient encore mieux au jugement universel; car c'est là surtout que Dieu paraît terrible aux grands de la terre.

REFLEXIONS.

Saint Augustin remarque très-bien deux choses : la première, que le Prophète ne sépare point ces deux objets, *faire des vœux et les accomplir.* La seconde, qu'il y a des engagements ou des vœux communs à tous les hommes, tels que ceux de ne point commettre de meurtre, de n'être point adultère, de ne point usurper le bien des autres; et qu'il y a des vœux particuliers auxquels quelques personnes s'engagent, comme de garder la virginité, de renoncer à ses biens, de consacrer sa maison à la réception des pauvres, etc. Le saint docteur observe qu'à l'égard de ces derniers, quoique libres dans leur origine, l'obligation néanmoins est étroite, lorsqu'on les a faits; et la doctrine qu'il expose à ce sujet est toute conforme à ce qu'on enseigne à l'Eglise catholique. Il ne faudrait que ce morceau si précis dans le commentaire de ce saint Père, pour réfuter les hérétiques ennemis des vœux de religion, s'ils conservaient le respect convenable pour la primitive Eglise et pour les saints docteurs témoins de ses usages.

PSAUME LXXXVI.

1. Ma voix s'est élevée vers le Seigneur, et j'ai crié; ma voix s'est élevée vers le Seigneur, et il s'est rendu attentif à ma prière.

2. Au jour de mon affliction, j'ai recherché le Seigneur; durant la nuit j'ai élevé mes mains vers lui, et je n'ai point été trompé.

3. Mon âme a refusé toute autre consolation; je me suis souvenu de Dieu, et j'ai été comblé de joie; je me suis exercé dans la méditation, et mon âme est tombée comme en défaillance.

4. Mes yeux ont prévu le moment de la veille; j'ai été troublé au point de ne pouvoir parler.

5. J'ai rappelé les jours anciens, et je me suis occupé des années éternelles.

6. J'ai médité la nuit dans mon cœur, je me suis exercé dans ces pensées; j'ai fouillé dans tous les replis de mon âme.

7. Dieu nous a-t-il donc rejetés pour toujours? ne se rendra-t-il point plus favorable?

8. Retirera-t-il pour toujours sa miséricorde de la génération des hommes?

9. Oubliera-t-il d'avoir compassion de nous? retiendra-t-il, dans sa colère, les effets de sa bonté?

10. J'ai dit : Mais voilà que je commence (à respirer), et je sens que ce changement vient de la droite du Très-Haut.

12. Memor fui operum Domini, quia memor ero ab initio mirabilium tuorum.

13. Et meditabor in omnibus operibus tuis, et in adinventiombus tuis exercebor.

14. Deus, in sancto via tua, quis Deus magnus sicut Deus noster? tu es Deus qui facis mirabilia.

15. Notam fecisti in popolis virtutem tuam; redemisti in brachio tuo populum tuum, filios Jacob et Joseph.

16. Viderunt te aque, Deus, viderunt te aque, et timuerunt; et turbatae sunt abyssi.

17. Multitudo sonitus aquarum; vocem dederunt nubis.

18. Et enim sagittae tuae transeunt; vox tonitruum tui in rotâ.

19. Illuxerunt conpunctiones tuae orbi terrae; comota est et contremuit terra.

20. In mari via tua, et semite tuae in aquis multis; et vestigia tua non cognoscuntur.

21. Deduxisti sicut oves populum tuum, in manu Moysi et Aaron.

COMMENTARIUM.

VERS. (1) 2. — INTENDIT MIHI, MIHI AUSCULTAVIT, ME EXAUDIUIT, MIHI AUREM INCLINAVIT.

VERS. 5. — DEUM EXQUISIVI MANIBUS MEIS. Ordo inversus. Nocte manibus meis ex adverso ipsius (sum); pro totam noctem manus supplices ad eum tendo; non cesso pro noctem eum deprecari. Hebr. : *Manus mea nocte extensa vel offensa fuit.* Quod idem est etsi poterint legere *negda*, pro 7, ex adverso contra, id est,

(1) IN FINEM, PRO IDUTHAN, PSALMUS ASAPH. Vel, ex Hebræo : *Psalmus Asaph, magistro cantorum*, inscriptus, *super Iduthan*. Syntaxis Hebræi significare videtur, Iduthan esse hujus carminis aut occasionem aut argumentum. Consent plerique, scriptum esse ab Asaph, missaque ad Iduthan, sive ut meditaretur, sive ut caneret. Aben-Ezra et Muisius planè temerè putavere, *Iduthan* hoc loco numeros innuere, ad quos canendus erat *Psalmus*. Cajetanus et Bellarminus pro musico instrumento usurparunt. In vetustissimis codicibus *Iduthan* hoc loco non legebatur, teste S. Hieronymo; at in nostris habetur, nullo excepto. Porro nemo ignorat Asaphum et Iduthan duos fuisse cantores, Davidis ætate clarissimos, quorum de nomine classes quibus olim profuerant, deinde appellatae fuisse videntur, cum illorum nomina quibusdam Psalmis inscripta supersint, qui Psalmi vel in captivitate, vel post ipsam exarati fuerunt. Ex horum numero hic est, si optimis interpretibus credimus. Post ea quæ in Psalmo 72 et 49 animadvertimus, nullus dubio locus esse videtur, quin alter Asaph Babylone captivus fuerit. Animi sui merorem demonstrat, captivitatibus duritiam querit, meliorem rerum conversionem sperat, dum prodigia meditatur, quæ olim Deus populi sui gratia patravit. (Calmet.)

J. H. Parreau in Institut. Interpret. V. T. (Lex.) ad Rhem. 1822, p. 350, judicat, Psalmi hujus, abruptius definitus, versum ultimum Psalmi 80 initio aptissime juncti, et ex utriusque Psalmi conjunctione unum quoddam oritur carmen omnibus partibus coherens et absolutum. Psalmo 80 autem, postquam separatum carmen habere ceptus esset, titulum adjectum esse, in quo eadem Asaph adscriptus est auctor, quod forsitan ob summam et dictionis poetice et argumenti similitudinem factum sit.

11. Je me suis occupé des œuvres du Seigneur, et c'est pour cela que je me rappellerai le souvenir des prodiges que vous avez faits dès le commencement (ô mon Dieu?)

12. Je méditerai sur toutes vos œuvres, et je m'exercerai sur les conseils de votre sagesse.

13. O Dieu, vos voies sont dans la sainteté: quel Dieu est grand comme notre Dieu? C'est vous, Seigneur, qui opérez des prodiges.

14. Vous avez fait connaître aux peuples votre puissance: vous avez délivré, par la force de votre bras, les enfants de Jacob et de Joseph, qui sont votre peuple.

15. Les eaux vous ont vu, Seigneur, les eaux vous ont vu, et elles ont été saisies d'effroi; les abîmes mêmes ont éprouvé de violentes secousses.

16. Le bruit des eaux tombant en abondance, et les nuées ont fait un grand fracas.

17. Car vos traits venaient de toutes parts; la voix de votre tonnerre grondait dans le contour du ciel.

18. Vos éclairs brillaient partout; la terre était ébranlée et agitée de tremblement.

19. Vous vous ouvrez un chemin dans la mer, vous traversez des eaux immenses, et personne ne connaît la trace de vos pas.

20. Vous avez conduit votre peuple sous la conduite de Moïse et d'Aaron, comme un berger conduit un troupeau de brebis.

coram, non per 7, *nigghera*. Aliqui etiam vertunt, sed alienius: *Manus mea* (id est, plaga, vel vulnus) *nocte defluxit*, (id est, saniem emisit) *noe remisit se*. Et non sum deceptus. Idem quod supra, et intendit mihi. Hebr. : *Et non remittitur* (manus mea). Sine intermissione manus mea ad eum tenditur, donec exaudiat, neque meam spem fallat et frustretur. Alhidat ad Mosi historiam, Exod. 17, v. 10, in pugna contra Amalecitas.

VERS. 4. — DEUM EXQUISIVI. Hebr. sonui, vociferatus sum. Verbum *hamah* in lectam partem, usurparunt, ut infra, Ps. 82, v. 5: *Ece inimici tui somnerunt* (præ lætitiâ et gaudio). Et apud Isaiam c. 24, v. 8: *Sonitus laborum tuorum*. Et Amos, cap. 5, v. 25: *Sonitus canticorum tuorum*. Alii in tristem: Fremui, conturbatus sum. ET EXERCITATUS SUM, *ἄδελφός*. Jam docuimus hoc verbo uti Septuag. pro meditari, exerceri in prece, et similibus contentationibus operibus. Hinc Hebr. : *Et preceus vel meditatus sum*. DEFECTI, involvit se, prop., pusillus et anxius fuit animus meus, sese cruciavit.

VERS. 5. — ANTICIPAVERUNT VIGILIAS OCULI MEI, PRÆ INSONNIO, PRÆ SOMNI FUGÂ, q. dicit: Non cepertis somnum. Hinc Hebr. : *Tenuisti custodias* (id est, palpebras) *oculorum meorum*, ne scilicet dormire possent, q. d.: Non me sinis somnum capere, non mihi das quietem in tantâ calamitatum mole, insonnem noctem traducere me cogis. TURBATUS SUM, contritus sum, prop. ET NON SUM LOCUTUS, adeo ut non sim locutus, adeo ut loqui non poterim, pro malis et doloribus. Et, pro ut, more lingue. Exaggerat statum rerum suarum poetice.

VERS. 6. — COGITAVI DIES ANTIQVOS ET ANNOS ÆTERNOS. Per dies antiquos (antiqui et præteriti seculi) præterita tempora intelligunt, et metonymice ea que olim Deus beneficis majoribus præstitit, præsertim sub Moïse et Josue, sub quibus miranda opera designavit, et